

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### Informations sur le produit

Désignation commerciale : Pâte de montage ATE  
Société : **Continental Teves AG Co. oHG**  
**Guerickestrasse 7**  
**60488 Frankfurt**  
**Germany**  
**+49-69-7603-1**  
**+49-69-76 10 61**  
Personne de contact : Central Environment & Safety , Central Laboratory  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 49 61 32 84 46 3

### Utilisation

Utilisation(s) particulière(s) : agent conservateur et anti-corrosion à usage technique

## 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Nature chimique

Formulation, Additifs, Mélange de solvants

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Classification	Concentration [%]
2,4,6-tri-sec-butylphénol	5892-47-7		Xi; R38 N; R51/53	7 - < 10
2,2'-(octylimino)biséthanol	15520-05-5		Xn; R22 Xi; R38 Xi; R41	1 - < 3

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Phrase(s) de risque : R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

## 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).  
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
- Inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.  
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Procédure standard pour feux d'origine chimique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Ventiler la zone.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Classe d'explosibilité de poussière : non applicable

### Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur original.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines.
- Remarques : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition au poste de travail.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

## Mesures d'ordre technique

Conseils généraux : Veiller à une ventilation adéquate.

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

### Protection des mains

Épaisseur des gants : 0,7 mm

Temps de pénétration : 480 min

Directive : DIN EN 374

Matériel : caoutchouc butyle

Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail.

Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.

Protection des yeux : En cas de risque de giclement - porter des lunettes de protection.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Après le travail, nettoyer et soigner la peau avec le plus grand soin.  
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

Forme : pâte

Couleur : jaune

Odeur : caractéristique

### Données de sécurité

pH : 8 - 9  
à (20 °C)

Point/intervalle d'ébullition : > 300 °C  
à 1.013 mbar

Point d'éclair : > 145 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

Méthode: ISO 2719

<u>Température d'inflammabilité</u>	: > 300 °C
<u>Limite d'explosivité, inférieure</u>	: non applicable
<u>Limite d'explosivité, supérieure</u>	: non applicable
<u>Pression de vapeur</u>	: < 0,1 mbar à 20 °C
<u>Densité</u>	: 1 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C Méthode: DIN 51757
<u>Masse volumique apparente</u>	: non applicable
<u>Hydrosolubilité</u>	: à 20 °C insoluble
<u>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</u>	: non applicable
<u>Densité de vapeur relative</u>	: non applicable

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Conditions à éviter</u>	: donnée non disponible
<u>Matières à éviter</u>	: Acides forts et oxydants forts
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	: oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Monoxyde de carbone
<u>Réactions dangereuses</u>	:
	Stabilité: Pas de décomposition en utilisation conforme.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<u>Toxicité aiguë par voie orale</u>	: DL50 rat Dose: > 7.105 mg/kg Les effets dûs à l'ingestion peuvent inclure: Vomissements
<u>Irritation des yeux</u>	: donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson : CL50Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)  
Dose: > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

### Information supplémentaire sur l'écologie

Halogènes organiques (AOX) : pas inclu

Information écotoxicologique supplémentaire : Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Information concernant l'élimination et l'emballage : Elimination:  
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Code de déchet CE: CED : Code de déchet (produit non utilisé) :  
160113, liquides de frein

Code de déchet (produit utilisé) :  
160113, liquides de frein

Elimination de l'emballage non nettoyé : Code de déchet (emballage non nettoyé) :  
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Remarques:

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.  
Nettoyer le récipient avec de l'eau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Transport par route

▪ *ADR / GGVS:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

▪ *RID / GGVE:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

### Transport maritime

▪ *IMDG:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

### Transport aérien

▪ *ICAO/IATA:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Étiquetage selon les Directives CE

<u>Phrase(s) de risque</u>	: R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<u>Phrase(s) S</u>	: S56	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
	S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

---

VOC: : pas de taxes des COV

## Législation nationale

---

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

### **Phrases R qui correspondent au chiffre mentionné dans la section 2 :**

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### **Autres informations**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.